



Malgré la campagne anti cgt

Retrait de la loi travail !

On ne lâche rien !

ACTUELLEMENT

Une loi encadre l'accord d'entreprise

Un accord d'entreprise ne peut pas être moins favorable qu'un accord de branche, et un accord de branche ne peut pas être moins favorable que la loi.

Incertitude sur vos dates de congés payés

Votre employeur peut modifier vos dates de congés mais il doit, sauf circonstances exceptionnelles, respecter un délai d'un mois avant votre départ en vacances pour le faire.

Licenciement économique

Les motifs économiques sont définis par la loi, et les juges ont la possibilité de vérifier que les entreprises ont de réelles difficultés économiques.

Délai de prévenance

Pour certains sujets (astreintes, temps partiel ou modulation du temps de travail), votre employeur est tenu de respecter un délai de prévenance entre le moment où il vous informe du fait que vous allez devoir travailler et la période de travail

Validité des accords collectifs

Un accord d'entreprise est valable s'il est signé par les délégués syndicaux représentant 30% des suffrages, et s'il ne fait pas l'objet d'une opposition des syndicats majoritaires non signataires

La pleine appréciation du juge

Le Code du travail fixe quelques montants minimum d'indemnisation en cas de licenciement injustifié, mais c'est au juge d'apprécier réellement votre préjudice et de le réparer intégralement.

SI LA LOI PASSE

L'accord d'entreprise dictera sa loi

L'accord d'entreprise devient prioritaire pour la détermination de la plupart des règles applicables aux salariés... donc il peut être moins favorable que le code du travail.

Incertitude renforcée sur vos dates de congés payés

Votre employeur peut toujours modifier vos dates de congés et le délai dont il dispose pour le faire avant le départ est fixé par accord collectif. Ce délai peut donc être d'un mois comme de 3 jours.

Il va falloir investir dans les assurances annulation...

Licenciement économique

Les juges n'ont plus la possibilité d'apprécier la réalité des difficultés économiques invoquées par l'entreprise ! Celles-ci peuvent licencier encore plus facilement pour motif économique même si elles réalisent des bénéfices.

Délai de prévenance

L'ensemble de ces délais de prévenance est revu à la baisse. Comment prévoir des rendez-vous ou des sorties si votre employeur peut vous prévenir à la dernière minute de votre emploi du temps ?

Référendum d'entreprise

Les délégués syndicaux pourront être contournés ! Si l'accord ne recueille pas le pourcentage de signatures syndicales suffisant pour être validé, l'employeur peut mettre en place un référendum pour le faire approuver directement par les salariés.

Très bel outil pour le chantage à l'emploi...

Un juge sous liberté surveillée

Pour rassurer les employeurs licencieurs, le gouvernement voulait imposer des indemnités maximum (un plafond) en cas de licenciement injustifié. Les indemnités prévues étaient ridiculement basses. Un an et demi d'ancienneté ? Vous pouvez passer à la caisse, ça fera 3 mois de salaire. Ce barème a été supprimé dans le projet de loi rectificatif, mais il devrait malheureusement devenir « indicatif ». C'est ce qu'on appelle sortir par la porte pour rentrer par la fenêtre.

Pour entrer dans les détails :

<http://www.decryptageloittravail.cgt.fr/>

60 heures / semaine

Vous pouvez être amené à travailler, en cas de circonstances exceptionnelles, jusqu'à 60 heures par semaine. Cependant, la durée de cette augmentation est strictement limitée dans le temps par l'autorité administrative.

60 heures / semaine

Le temps de travail maximum est toujours de 60 heures par semaine, mais l'autorité administrative n'a plus aucun contrôle sur la durée de cette augmentation du temps de travail... qui durera autant que durent les « circonstances exceptionnelles ».

Malgré les affirmations du gouvernement, le projet de loi El Khomri n'a pas changé. Congés payés, accords d'entreprise, modulation du temps de travail...

Toutes les mesures envisagées visent à précariser toujours plus, flexibiliser toujours davantage les salariés pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires. C'est tellement vrai que le Président du Medef, Pierre Gattaz, soucieux de ses intérêts, vient de signer une pétition pour soutenir le projet de loi !

7 français sur 10 considèrent que le projet de réforme du code du travail constitue une menace pour les droits des salariés. Ils ont raison !

Dans notre usine, nous sommes en moyenne 485 travailleurs à avoir fait grève, à avoir débrayé, à avoir manifesté depuis le 9 mars pendant les 7 journées actions !

C'est nous qui avons raisons !

Oui la plupart d'entre nous sommes conscient que cette loi est faite sur mesure pour les patrons.

Nous savons ce que veulent les patrons :

- Ils veulent qu'on travaille comme des fous quand cela les arrangent et en étant le moins payé possible.
- Ils veulent les samedis obligatoires. Ils veulent une modulation du temps de travail calculée sur plusieurs années.
- Les patrons veulent baisser les salaires, baisser le paiement des heures supplémentaires,
- ils ne veulent plus payer les jours fériés, d'ailleurs il y a le petit article, L3133-2 qui parle de la suppression des jours fériés liés à la religion chrétienne. En effet, ces fêtes traditionnelles sont stipulées "d'un autre temps et ne correspondent plus au principe de la laïcité".

Ils veulent pouvoir nous licencier plus facilement et utiliser plus facilement les travailleurs précaires, et surtout, ils veulent qu'on ferme notre gueule !

Non Pas questions de la fermer !

Continuons de discuter dans les ateliers, de nous convaincre qu'on peut s'opposer aux attaques du gouvernement et à celles qui vont arriver directement de notre patron : **le future accord Renault sur l'hypercompétitivité.**

La CGT appel partout dans le pays à la grève et à participer aux manifestations du jeudi 02 juin

⇒ RDV et départ collectif à 6h devant le CE pour une action de distribution de tract au rond-point Raymond Mondon, c'est le premier rond-point quand on arrive à Metz centre par l'autoroute.

⇒ Retour à l'usine pour discuter avec les salariés et commencer à prendre les inscriptions pour la manifestation Nationale à Paris du 14 juin